

Une vendetta kabyle

Un arabe se rendit de Valenciennes à Rouen et tua son compatriote

Rouen, 4. — La Cour d'assises de ce beau département a condamné hier à 20 ans de travaux forcés, le kabyle Ahmed Segouin, accusé d'avoir assassiné son compatriote Larbi Kossi, manœuvre au Grand-Quai.

Ce drame a été la conséquence d'une vendetta kabyle. Un parent de Segouin, en février 1914, pour venger le meurtre d'un membre de sa famille, aurait tué un parent de Larbi Kossi; c'est alors que ce septennaire Larbi Kossi aurait à son tour tué un autre Segouin.

Voilà pourquoi Ahmed Segouin, après une longue préparation, serait venu, le 2 août, à Valenciennes à Rouen et aurait tué de deux coups de revolver Larbi Kossi. Il avait rebaptisé son arme en présence d'autres kabyles, qui l'avaient laissé partir. Il fut arrêté à Valenciennes.

En cours des débats, l'accusé a tout nié; son avocat a plaidé son coupable. Le jury lui a accordé les circonstances atténuantes.

Des perceurs de coffres-forts viennent d'être arrêtés

Ils avaient dérobé 120.000 francs à la Halle aux vins

Paris, 4. — Dans la nuit du 26 au 27 février dernier, des malfaiteurs s'introduisirent dans les bureaux d'un commissionnaire à la Halle aux Vins.

Ayant fracturé la porte de la caisse, les individus avaient percé le paroi d'un coffre-fort et s'étaient enfuis en dérobant une somme de 120.000 francs en bons de la Défense nationale.

Le vol fut découvert le lendemain matin par les employés de la maison.

Les principaux coupables ont été arrêtés ce matin, ce sont : Marcel-Henri Miquel, 28 ans, représentant de commerce, 78, rue Albert; Georges Rogneux, 23 ans, camionneur, 78, rue Nationale, à Choisy; Louis Schmidt, 23 ans, boucher, 5, avenue du Cimetière, au Kremlin-Bicêtre.

Les malfaiteurs n'ont dépensé que dix mille francs; c'était leur deuxième tentative dans le même établissement.

Le temps d'aujourd'hui

Nuageux, brumeux, avec brouillard par places; le matin devenant nuageux avec belles éclaircies.

Quelques averses et giboules locales; température minimum : 2°.

ROUBAIX

RÉDACTION : 39, Rue d'Auvergne, 141. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue du Bassin

L'inauguration du 6^{me} Salon des Artistes Roubaisiens

La sixième exposition de la Société des Artistes roubaisiens a été inaugurée hier matin, à 10 h. 30, à la galerie Dujardin, sous la présidence de M. le docteur Léandré Dupré.

M. le docteur Dupré, administrateur de l'École des Arts et Industries textiles; Paul Dervaux, président de la Société, Georges Duriez, Mme Lantome-Neveux, MM. Dujardin, Philippe, Sonnevillier, et assistaient ainsi que la plupart des membres du Comité.

M. Paul Dervaux, qui est la cheville ouvrière de l'organisation, rappela brièvement l'œuvre de la Société, son premier salon, ouvert en 1910, les succès qu'elle a obtenus et le devoir de ne pas chapper pendant la guerre, et d'adresser un hommage ému à la mémoire de M. Pierre Cordonnier et de Gérard Vergeat, victimes de la grande tourmente, ainsi qu'à celle de M. Louis Dubost et Eugène Dujardin...

Ce fut ensuite le tour des vivants, et M. Paul Dervaux ne ménagea pas ses félicitations et ses paroles de gratitude à ses bons collaborateurs : MM. Albert, Sonnevillier et Georges Duriez, membres fondateurs, et Mme Lantome-Neveux, qui a donné au Comité son beau talent et son dévouement précieux. A M. Eugène Dujardin fils, qui a offert gracieusement ses expositions les salles nécessaires.

Les jeunes générations, dit en terminant le jeune président, sont toujours un peu révolutionnaires. Cette tournure d'esprit bien particulière est le terroir de recherches constantes. Nos artistes n'y ont point échappé. Sans aller jusqu'aux exagérations d'un Picabia, ils ont abandonné les formules anciennes que d'autres ont gardées pieusement, comme on fait des réceptes d'une religion... Nous avons voulu une grande place pour les jeunes, mais nous restons fidèles aux anciens et nous gardons le souvenir de nos maîtres disparus.

M. Dervaux retrace alors la carrière du peintre Emile Bouzin, qui jouissait à Roubaix de l'estime de tous tant par son talent que par son amabilité, son dévouement, sa modestie, et qui est disparu en 1915, fidèle à ses principes solides, maître de toute probité, n'imposant pas sa vision, car il savait qu'en art il faut avant tout être sincère...

M. le docteur Dupré, adjoint aux Beaux-Arts, se montra très sensible aux témoignages de sympathie que lui avait adressés le distingué président de la Société. Il parla en termes brillants du but social, hautement éducatif et moral, des manifestations d'art dont Roubaix doit l'avantage en grande partie à l'activité de M. Paul Dervaux, et rappela que la municipalité n'a jamais manqué l'occasion d'encourager ces entreprises, il renouvela aux Artistes roubaisiens l'assurance du cordial dévouement de son administration.

L'EXPOSITION

Les personnalités présentes purent ensuite visiter les quelques 200 toiles dues au pinceau de nos compatriotes. L'exposition a donné une impression d'ensemble très satisfaisante. On a remarqué surtout les œuvres spirituelles de nos artistes, bien connus à Coëcy, Valenciennes, Lille, Neuveux, St-Etienne, Prouvost, Pombard, Dervaux, et d'autres qui se recommandent par des qualités timides à des titres divers. Nous aurons lieu de revenir sur ces différentes productions.

L'une des trois salles de la galerie Dujardin est consacrée aux œuvres de l'écoulement maître Emile Bouzin, dont nous parlerons ici d'urgence. Les quelques quarante toiles exposées ne nous ont guère permis de représenter les divers aspects du talent de ce peintre; mais l'emplacement n'a pas permis de faire davantage pour

l'instant, et il faudra attendre que ces premières séries de charmants paysages soient remplacées.

Cette première journée a été suivie à la galerie de l'affluence remarquable; l'exposition restera ouverte pendant vingt jours.



UN VOL A L'ESBROUFFE

Hier soir, vers 22 heures 30, un inconnu âgé d'une vingtaine d'années, croisant sur le boulevard Gambetta-Mlle Ondine Van den Broeck, âgé de 91 ans et demeurant 290, rue des Longues-Halles, tenta d'embarquer la jeune fille.

Celle-ci, le repoussant, fut violemment bousculée par l'inconnu, qui lui arracha son sac à main, contenant une soixantaine de francs et prit la fuite.

M. Buchner, commissaire de police, a ouvert une enquête.

L'ACTIVITE DU GROUPE « TENURE » DE NOTRE ECOLE SUPERIEURE TEXTILE

Comme suite à la conférence de M. Brochen et à la visite faite aux ateliers de la Société anonyme des Foyers Automatiques, le bureau a décidé pour le lundi 9 avril (Fête de Roubaix), la visite de la Centrale Electrique de la Compagnie des Mines de Nouv., à Beuvry près Béthune.

Le voyage se fera très probablement en auto-car (nombre de places limité au contenu des voitures). Déjeuner à Béthune. Le coût de cette sortie sera d'environ 30 francs.

Les membres de l'Association des anciens élèves participent, sont priés d'envoyer leur adhésion à M. Ch. Castel, 12, rue du Vieil Esbrouff, le plus tôt possible.

Le groupe prépare en outre pour la Fête des Fabricants et après invitation de la Compagnie Nationale des Matières Colorantes, la visite des Etablissements d'Oiselet, près Rouen et Villiers, près Creil. Les détails en seront donnés en temps opportun.

LA PROCHAINE AUDITION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Festival Paul Dukas et Gabriel Fauré. Le Festival Paul Dukas et Gabriel Fauré qui aura lieu après-demain mercredi, devant remporter un succès éclatant et la dernière répétition a confirmé la parfaite mise au point des œuvres qui y seront produites.

Nous devons également signaler une heureuse innovation. De façon à ce que l'orchestre puisse bien donner toute sa sonorité un proscenium a été monté spécialement pour prolonger la scène, de façon à couvrir complètement le trou de l'orchestre. Cette heureuse disposition permettra au son de ne pas se perdre dans les coulisses et, de cette façon, l'orchestre sera complètement visible de toutes les places et aucun détail de l'audition ne pourra échapper aux spectateurs.

A CONDITIONNEMENT

Soies 140 k. Laines peignées 565.393, Laines filées, fils peignés 103.143 ; fils cardés 22.261 ; Bonnages et laines diverses 17.599 ; Cotons, jute, lin, etc., 49.523. Total 768.412 k.

ETAT CIVIL

Naisances. — Germaine Delhay, rue des Longues-Halles, 353. — Augustin Verschuere, rue Turgoi, 132.

Décès. — Julie Dibigies, 60 ans, p. rue de Barbeux 35. — Auguste Roose, 71 ans, chevilleur, rue Perrot, 14. — Rosalie Van Hellin, 82 ans, s. p., rue de Bianchenaille, 37.

VOIGNON DU PIED

BAUME DALET - Remède Unique Empoche la Déformation PIALE, 6 fr. Supprime la Douleur. Permet de se Laboratoire DALET, 84, Bd des Bains, PARIS (12^e)

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

UN ACCIDENT DE ROULAGE

Un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Verbelet Gustave, laitier, rue Chevrel, stationnait, vers 9 heures, place des Halles.

Au passage d'un tramway Mongy, l'animal, effrayé, fit un écart, recula sur le trottoir et s'abattit, brisant un arbuste et occasionnant des dégâts importants aux objets exposés à la devanture du magasin de quincaillerie de M. Six.

Les parties se sont arrangées à l'amiable.

UN FEU DE CHEMINEE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 20 h. 30, chez M. Louis Florin, employé de Commerce, rue Claude Bernard, 217. Les pompiers se sont rendus sur les lieux mais n'ont pas eu à intervenir, le foyer ayant été éteint par le personnel de la maison.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir lundi 5 mars, à 8 heures : 1. Le Châlet ; 2. Scènes Alsaciennes, suite d'orchestre, de J. Massenet ; 3. Les Amoureux de Gathe, des délicieux opéra-comique de Henri Marchal.

Jeu de 8 mars, 8 h. 1/4, la Gala de Comédie de la tournée Baret ; L'Accot, pièce en 3 actes de M. Brieux, de l'Académie Française.

Autour de Roubaix - Tourcoing

WATTRELOS

A L'ETAT CIVIL. — Pendant le mois de février dernier, le bureau de l'Etat Civil a enregistré les naissances, dont une légitime, 33 décès, non compris 4 morts-nés, 25 mariages et 4 divorces.

La répartition des décès par âge s'établit comme suit : moins de un an, 2; de 1 à 19 ans, 8; de 20 à 39 ans, 7; de 40 à 59 ans, 7; de 60 ans et au delà, 11.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Julien Minnaert, rue du Petit-Journal, 30. — Gaston Lefebvre, rue Mongy, 22. — Hector Renard, rue du Gaucher, cour Fouré, 4 bis.

LYS-LEZ-LANNOY

MANIFESTATION EN L'HONNEUR DU DIRECTEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le 4 mars, à 10 h. 30, une réunion intime a eu lieu à Lys-lez-Lannoy pour féliciter M. Mercier de sa récente distinction d'Officier d'Académie. Un cortège comprenant la Fanfare des Anciens, la Fanfare Municipale, l'Association des Anciens Elèves, la Société de gymnastique la Famille de Lys, la Société de gymnastique « L'Avant-Garde », l'Association des Anciens Elèves et ses filiales, s'est rendu à l'école des garçons.

En présence de tous les amis de M. Mercier, M. Lacroix remit à son ancien collègue et collaborateur la distinction d'Officier d'Académie. En termes émus, il rappela la belle carrière de M. Mercier, à Roubaix, Willems, Toufflers, et enfin à Lys; il fit ressortir les succès nombreux remportés sous une direction énergique et éclairée. M. Lefevre, président des Anciens Elèves apporta avec joie les félicitations de l'Amicale; M. Barbet, instituteur, au nom du personnel enseignant adressa de vives félicitations à son directeur, puis des délégations de nos diverses Sociétés et services donnèrent à leur ami l'assurance de leur joie. Très ému, M. Mercier remercia vivement les divers groupements représentés; il dit que son émotion était grande de pouvoir constater les nombreux amis qui étaient attachés à l'Ecole des garçons de Lys-lez-Lannoy.

CROIX

ETAT CIVIL. — Publications. — Charles Dancieus, viticulteur, rue Hoche, 1, et Yvonne Defrenne, s. p., rue des Ogiers, maisons De-cottignies. — Julien Vandercylen, menuisier à Dourgnies (Belgique), et Jeanne Lefebvre, s. p., à Dourgnies. — Arthur Praxost, menuisier, rue Saint-Paul, 29, et Marie Chantrelle, rôtisserie, à Fiers-Lille. — Camille Fassin, agent d'affaires, rue du Trocadéro, 76, et Richelle Desprez, s. p., rue du Trocadéro, 76. — César Boudry, mouleur en fer, rue des Ogiers, 422, et Clémence Lequenne, rue des Ogiers, 420.

LEERS

ETAT CIVIL. — Naissance. — Albert Lechanter, rue de Nechin, 34.

Publication. — Prosper Dejonghe, chauffeur à Roubaix et Hélène Veys, bonnetière à Leers.

Décès. — Gustave Rousé, 62 ans, Hameau du Gibraltar.

LILLE

L'étrange histoire d'un coffret d'acier

LE FAUX ÉMOMIN d'un CAMBRIOLAGE COMMIS A LILLE

Nous avons, ces jours derniers, publié les condamnations à des peines de travaux forcés ou d'emprisonnement, frappant des malfaiteurs appartenant à la bande dite des « Blouses Bleues », qui comparurent fin février devant les assises de la Seine. Rappelons que quelques cambriolages étaient retenus à la charge des principaux inculpés. Ces malfaiteurs, qui avaient leur quartier général aux environs de Paris, opérèrent, en ce qui nous concerne, notamment en mars 1921, à Lille, 17, rue Esquermoise, chez Mme Turge. On se souvient qu'ils y enlevèrent une somme d'environ 150.000 francs, confiés à cette dernière, par une de ses amies, Mlle Robert, qui, à l'époque, demeurait à Lille, rue du Quai.

FAITS TROUBLANTS

Nous ne serions pas revenus sur cette affaire qui de prime-abord peut paraître avoir été complètement liquidée par la justice, si précisément nous ne pensions pas qu'il n'en est pas ainsi.

Non seulement, en effet, certains faits troublants qui nous ont été communiqués n'ont été aucunement élucidés, mais encore, d'autres faits plus importants encore survenus ces temps derniers jettent sur cette histoire un jour singulier.

Des personnes compétentes nous ont même assuré, que l'un de ces faits était de nature à faire annuler le jugement intervenu et à motiver une nouvelle instruction.

On a pu savoir que deux seulement des membres de la bande des « Blouses Bleues », volèrent chez Mme Turge. Il a été, en outre, établi qu'arrivant en ligne droite de Paris, ils débarquèrent à Lille vers midi, se rendant directement au 17 de la rue Esquermoise, où un quart d'heure leur suffit pour perpétrer leur forfait.

Or, une heure après leur arrivée, les cambrioleurs représentaient le train pour la capitale, en emportant leur fructueux butin. Est-ce là le fait de gens s'en allant opérer au petit bonheur, ou au contraire parfaitement renseignés sur le but de leur voyage ?

Nous laissons au bon sens de nos lecteurs le soin de répondre à cette question.

Pour nous il semble hors de doute que quel qu'un renseigna les « Blouses Bleues », l'auteur de ces renseignements n'a d'ailleurs jamais été inquiété. Il est bon d'ajouter qu'il y a pour cela une excellente raison, c'est que l'on ne put jamais l'identifier de façon certaine.

UNE SINGULIERE PISCE A CONVICTION

Après la constatation du vol, lors de l'enquête judiciaire, le coffret en question qui avait contenu les valeurs et le numéraire dérobés chez Mme Turge, fut saisi et transmis au Parquet. Le juge d'instruction chargé de l'information ayant examiné ce coffret et constaté que la serrure en avait été quelque peu « brutalisée », le rendit à sa propriétaire, Mlle Robert. Depuis, cette dernière ne s'en est plus dessaisie.

On se rendra donc compte de la stupeur que provoqua Mlle Robert, lorsqu'à l'audience des Assises à laquelle elle assistait, on présenta en qualité de pièce à conviction un coffret similaire à celui que la plaignante avait chez elle et qui, aux yeux des jurés et du tribunal, passa pour le véritable.

Nous ne tenons pas de lire de tout ceci des conclusions ou d'hypothèses des hypothèses. Nous ignorons, au surplus, si Mlle Robert a fait part à qui de droit de la surprise qu'elle éprouva en la circonstance; mais ce que nous savons, par contre, très bien, c'est qu'au moins un des affiliés à la bande des « Blouses Bleues » court toujours les rues.

Rien ne nous dit qu'un de ces quatre matins, un de nos concitoyens ne sera pas à nouveau l'une de ses victimes.

LE COIN DES ACCIDENTS

NOYÉ SOUS LES YEUX DE SON PÈRE

Une charmante bambine de cinq ans, Louise Delaet, dont les parents, commerçants, avaient leur boutique « La Ville de Cambrai » en stationnement au quel Vauban, a trouvé la mort dans des circonstances particulièrement douloureuses pour les siens.

Le pauvre enfant ayant fait un faux pas, tomba dans la baignoire immédiatement, son père se porta à l'eau pour se porter à son secours. Le malheureux plongea et de nombreuses reprises, mais il ne put espérer le petit corps qu'après dix minutes de recherches.

Hélas! la hideuse camarade avait accompli son œuvre et, pour les sœurs proutières à la bambine pour la ramener furent inutiles. Le docteur des parents fait peine à voir.

CAMBONNETTE CONTRE CYCLISTE

Le cycliste Jean Ambroise, 27 ans, domicilié à Lille, rue Mollet, passait samedi soir rue Esquermoise quand la camionnette de M. Gémard, marchand de vins rue de la Monnaie, 15, le tamponna à l'arrière.

Projeté sur la chaussée, M. Ambroise fut blessé à la tête, contusionnée à la poitrine et aux bras.

Après qu'un docteur l'eût pansé dans une pharmacie voisine, le blessé fut reconduit à son domicile en voiture d'ambulance. La police enquêta.

PAUVRE PETIT!

UNE MÈRE DENATURÉE A ABANDONNE SON ENFANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans la matinée de samedi, vers 8 h. 10, l'agent de police Lampe passait rue du Bourdeau lorsqu'il découvrit dans les débris d'une maison sinistrée, au pied d'un tas de briques, un enfant du sexe masculin. Le bébé, enveloppé dans un châle blanc, portait des langes très simples et propres, mais sans aucune indication.

M. le docteur Lacroix, appelé à examiner cet enfant l'a déclaré assez bien conformé, mais dans un état général mauvais. Selon le praticien, il serait âgé de six semaines à deux mois.

Le pauvre petit a été confié à l'Assistance publique. Des recherches sont faites en vue de découvrir l'auteur de son abandon.

Il convient, en la circonstance, de signaler la conduite de plusieurs femmes habitant le quartier Saint-Sauveur qui, ayant appris la trouvaille de l'enfant Lampe, s'empressèrent d'apporter des secours au bébé. L'une d'elles, même, lui donna le sein. C'est toujours dans le peuple que l'on trouve les meilleurs cœurs.

AU PARQUET

DES BATAILLEURS

M. Thernes, juge d'instruction, vient de se rendre en correctionnelle, les sieurs Achille Planque, 21 ans, aide-monteur, à Wavrin, son frère Emile, 22 ans, maçon, ménages à domicile; Charles Pichois, 23 ans, tuyauteur, Looz.

Ces individus sont inculpés de coups et blessures sur la personne d'un sieur Deluchet, d'ivresse et d'outrages aux gendarmes. Ces faits se sont passés à Haubourdin, le 1er décembre dernier.

NON-LIEU

Les nommés Lucas, Debrabander et Mary, arrêtés dans un garni de la rue de Tournai à Lille, et inculpés de vols de vêtements, ont bénéficié d'un non-lieu. M. le Juge d'instruction Blanchard, chargé de cette affaire, les a fait remettre en liberté.

COUPS RECIPROQUES

Le même magistrat a renvoyé en correctionnelle la femme Delcourt et le nommé Alphonse Niveuse, du Mont-de-Terre, sous l'inculpation de coups réciproques.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 mars 1923

8 mois de prison à Edmond Calvaux, 30 ans, pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Karynet, 61 ans.

M. L., fabricant de levrière, à Wattrelos, avait mis en vente des paquets de son produit dans lesquels se trouvaient des bons-primés de la Loterie de Lille. M. L. fut poursuivi pour infraction à la loi sur les loteries. Après un réquisitoire de M. Durand, substitut du procureur de la République, qui donna connaissance de différents jugements prononcés antérieurement sur les loteries non autorisées, et après plaidoirie de M. Diligent, avocat, le tribunal condamna le délinquant à 16 fr. d'amende avec sursis.

12 mois de prison à Noëlme Derselle, 18 ans, servante, pour vol de bijoux et d'une somme de 1.300 francs, à sa patronne, Mme Decolene, de Wattrelos.

15 mois de prison et 100 fr. d'amende à Gravelin Jules, 23 ans, cocher à Lens, rue de Douai, pour escroquerie commise dans la région de Roubaix, par coups et blessures à l'un de ses compatriotes.

Pour avoir vendu du lait écroulé dans des proportions énormes, Emilienne Sainclair, 42 ans, laitière, à Lille, 80, rue Brille-bisson, recusa, par défaut, 15 jours de prison, 1.500 fr. d'amende, insertion du jugement dans deux journaux et l'affichage à la Mairie et à la porte de son domicile.

Clémence Bollet, femme Allard, 47 ans, laitière à Tourcoing, pour avoir vendu du lait écroulé dans des proportions de 25 %, est condamnée à 1.600 fr. d'amende, et l'insertion du jugement dans le « Progrès du Nord » et la « Revue du Nord », et l'affichage à la Mairie et à la porte de son domicile.

500 fr. d'amende à Eugène Mille, laitier à La Madeleine, pour vente de lait écroulé dans des proportions énormes. Le jugement sera inséré dans deux journaux et affiché à la Mairie et à la porte de son habitation.

LE LAIT SUCRÉ SUISSE

NESTLÉ

est un lait PUR RICHE EN CRÈME IMPOSSIBLE A FALSIFIER

Pour le Monument aux Morts

Le Sous-Comité de Fives-Saint-Maurice a recueilli les sommes suivantes dans sa dernière liste de souscription: La Brasserie Mass, Frères, rue de la Croix, 500 fr.; M. Van Du Weeghe et Vernier, rue des Processions, 300 fr.; M. Meunier et Cie, 100 fr.; M. Monneris Frères, 100 fr.; M. Vermeuse, 100 fr.; M. Henr Bourdon, menuisier, 18, rue Gros-selin, et Arthur Laquerre, menuisier, 18, rue du Bourdeau. Les objets dispersés avaient une valeur d'une centaine de francs.

SANS PEU, NI LIEU. — La gendarmerie a arrêté hier à la gare le sujet algérien Dega che Omar, âgé de 32 ans, domicilié fixe. Il a été écroué pour vagabondage.

VALENCIENNES

Le Concours de Gymnastique des 21, 22 et 23 Juillet 1923

UNE IMPORTANTE REUNION

En présence de MM. Wachmar, président de la Fédération des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais; Lauchon, président du concours des 21, 22, 23 juillet; Théry, secrétaire général; Lebaezq, Hébert, Guillaume, etc., dimanche, à dix heures, a eu lieu, au Grand-Théâtre, un important cours de démonstration de mouvements qui seront ordonnés à ce concours.

Environ 150 présidents, moniteurs, des sociétés de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais étaient présents.

Nous avons remarqué: MM. Dètte, adjoint au maire de La Madeleine; Debeurme; Paul-Louis de Lille; Hevaux; Lapeau; de Roubaix; Dubruel; d'Armentières; Van Houmande; de Croix; Letirand, secrétaire général de l'Association des vieux gymnastes; Delainoy, de Tourcoing; les représentants de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lille; une délégation des dames de la « Onze-mesjies », d'Anvers, etc., etc.

En ouvrant la séance, M. Wachmar remercia les délégués d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel.

Le concours de gymnastique des 21, 22 et 23 juillet est assuré d'un grand succès. A l'heure actuelle, 120 sociétés ont déjà promis leur concours.

Nous y verrons notamment des sections d'Italie, d'Algérie, de Tunisie, de Belgique, etc.

Il faut prévoir 7.000 gymnastes. Puis MM. Potteau, Laurey et Deslauré démontrèrent successivement les mouvements pour adultes, pupilles et fillettes.

Le cours se termina à 12 heures 30 par une démonstration de M. Paillot, de Maubeuge, sur les mouvements de barres fixes, «heval-arçons», puis le championnat.

A 13 heures, un déjeuner intime fut servi à l'Hôtel Saint-Jacques.

Il était présidé par M. Wachmar, qui avait près de lui les personnalités citées plus haut.

Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. Wachmar; la présidente de la « Onze-mesjies » d'Anvers; Tauchon, Théry, et Costa, délégué de l'Association Valenciennoise de la Presse régionale.

EN APPEL

LES EPOUX ROUSSELLE SEVEREMENT CONDMANES

Les époux Rousselle, tenancier de l'Hôtel de Bruxelles, condamnés par le Tribunal Correctionnel pour excitation habituelle de mineurs à la débauche, aux peines suivantes:

La femme à un an de prison, 500 francs d'amende; le mari à 8 mois de prison, 500 francs d'amende; avaient ainsi qu'une cliente Marie Renard, condamnée à 2 mois de prison et Théry condamné à 20 jours de prison avec sursis, interjeté appel devant la Cour de Douai.

De son côté, M. le Procureur de la République avait, lui aussi, interjeté appel à « minima ».

La Cour vient de rendre son arrêt et a prononcé les condamnations suivantes:

La femme Rousselle deux ans de prison et 500 francs d'amende; le mari un an de prison et 500 francs d'amende; Marie Renard, quatre mois de prison. Théry voit sa peine confirmée.

En outre, les époux Rousselle sont déchus de la puissance paternelle.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI